

LA RÉGION ET
L'EUROPE AGISSENT
ENSEMBLE
POUR VOTRE TERRITOIRE



Programme régional FEDER/FSE+

NOUVELLE-AQUITAINE

2021/2027

**Version 0
25 juin 2020**



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Programme FEDER FSE+ 2021-2027

Région Nouvelle-Aquitaine

Les travaux concernant la V0 du programme régional Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 ayant été engagés et finalisés avant la crise sanitaire liée au COVID-19, le diagnostic et la stratégie présentés dans ce document n'ont pas pu intégrer pleinement la prise en compte des conséquences socio-économiques qui se posent en Nouvelle-Aquitaine. Aux yeux de l'autorité de gestion, des ajouts ou modifications conséquents qui n'auraient fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires n'étaient pas souhaitables ni possibles.

Pour autant, les conséquences de cette crise seront bien intégrées à la V1 du programme préparée d'ici l'automne avec les partenaires tant le diagnostic que la stratégie. Il convient en revanche de disposer des dernières statistiques qui ne seront disponibles qu'à partir d'octobre 2020 au mieux, afin de pouvoir ajuster les priorités stratégiques en fonction de l'impact de la crise.

Partie 1 Stratégie du programme : principaux défis et leurs réponses

La région Nouvelle-Aquitaine est née au 1er janvier 2016 de la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes suite à l'acte III de la décentralisation française.

Région vaste, riche de territoires variés aux grands atouts, la Nouvelle-Aquitaine fait et fera face à de grands défis socio-économiques, environnementaux **et climatiques** d'ici le milieu du siècle à venir. **Ces défis vont être bouleversés par l'impact de la crise sanitaire COVID-19 dont à l'heure actuelle les conséquences économiques et sociales ne sont pas totalement mesurées dans tous les secteurs.**

Plus grande région française de près de 84 000km², plus étendue que l'Autriche ou la Belgique et 7^{ième} région la plus grande d'Europe derrière l'Andalousie, elle compte près de 6 millions d'habitants soit 9% de la population française.

Avec un PIB de plus de 177 Mds€ en 2018, l'économie de la Nouvelle-Aquitaine se situe au 3^{ième} rang national et 14^{ième} au niveau européen, mais, avec un PIB moyen par habitant égal à 88% de la moyenne européenne¹, et un taux de chômage de 7,5% fin 2019, supérieur de 1 point à la moyenne européenne.

Entre sa façade atlantique, ses massifs montagneux, sa forêt, sa ressource en eau et ses **différents territoires** agricoles, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une diversité de paysages et de conditions naturelles remarquables. Territoire particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique comme l'illustre le rapport scientifique « Acclimaterra », et à l'économie régionale dépendante de la biodiversité (rapport scientifique Ecobiose), la Nouvelle-Aquitaine a une responsabilité majeure en matière d'adaptation au changement

¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10474911/1-05032020-AP-FR.pdf/ab5ecfa7-6714-b74c-8583-1e54602d99c8>

climatique et de reconquête de la biodiversité. Les territoires qui la composent, **urbains, ruraux, littoraux, montagneux**, font face à des mutations socio-économiques et environnementales nécessitant d'être accompagnées.

Ce programme, construit à une échelle régionale nouvelle, en synergie avec les ambitions territoriales, s'appuie sur des stratégies régionales déployées pour le développement économique, l'aménagement durable et équilibré du territoire, et, pour l'accompagnement de la transition globale face au changement climatique. La construction partenariale de ce programme contribuera à la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne pour la période 2021-2027 **et à ceux des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies.**

.

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 soulignent les besoins et potentiels, nationaux et régionaux. La France est reconnue comme un innovateur notable mais aux performances en matière d'innovation ou d'activité entrepreneuriale inférieures et inégales selon les territoires. Les potentiels régionaux doivent être pris en compte tout en recherchant à rapprocher les niveaux d'investissements de chacun.

Recherche, développement et innovation :

L'effort de R&D régional, malgré une hausse de 0,4 point entre 2007 et 2015, reste bien en-deçà de la moyenne nationale : 1,3% en 2016 contre 2,3% en France et 2,03% à l'échelle européenne. Parmi les facteurs d'explication, figure la faiblesse du nombre de chercheurs, deux fois moindre que la moyenne nationale en Nouvelle-Aquitaine.

Un retard d'innovation comparativement à la moyenne nationale est également noté : 48% des sociétés de plus de 10 salariés sont considérées innovantes en Nouvelle-Aquitaine en 2016 contre 51% en France. Malgré une hausse de 20,4% de la part des emplois de haute technologie entre 2008 et 2018, et, la création de près de 1 300 start-up, la Nouvelle-Aquitaine se place loin derrière les régions leaders européennes : 98^{ème} sur 238 dans le classement européen de l'innovation, dans le tiers inférieur du groupe des « innovateurs notables » avec un indice synthétique d'innovation de 93,9 points. Enfin, ses performances sont en dessous de la moyenne européenne pour les dépenses de R&D du secteur public (8^{ème} région française et 116^{ème} européenne), celles des entreprises (9^{ème} région française et 110^{ème} européenne) ou encore pour les brevets déposés à l'office européen (indice 74,4 contre 100 en moyenne européenne).

Pour remédier à cette situation, la Nouvelle-Aquitaine doit poursuivre l'amélioration de son potentiel de recherche publique par la croissance des moyens alloués à la recherche, ce qui permettra le développement des capacités scientifiques, socle indispensable pour dynamiser l'innovation. **La collaboration entre acteurs publics et privés sera également encouragée.**

Il conviendra également pour la Nouvelle-Aquitaine de consolider son écosystème d'innovation **qui intègre l'ensemble des dimensions de l'innovation y compris l'ESS**, en renforçant les relations entre les divers acteurs de la chaîne, en tenant compte des attentes des filières économiques existantes ou en devenir, des besoins de la société face aux grands défis, **et en s'appuyant notamment sur les acteurs du territoire**. Il s'agira par exemple d'accompagner une meilleure structuration des filières à l'échelle régionale **voire internationale**, une meilleure performance des structures de transfert, et l'innovation, notamment collaborative, dans les entreprises **et les associations**. **Il s'agira également de participer aux efforts de recherche pour accélérer l'innovation afin de surmonter la crise sanitaire, préparer l'après-crise, comprendre et apporter des solutions sur les conséquences économiques, sociales et sociétales de la crise.**

Enseignement supérieur :

Par ailleurs, 6^{ème} région française en nombre d'étudiants, la Nouvelle-Aquitaine présente un profil régional atypique car malgré un très bon taux de réussite au baccalauréat, seulement

74,2% des bacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur contre 79,4% au niveau national (les données par académie cachent de fortes disparités territoriales ; les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier). Et, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est bien inférieure à la moyenne nationale (26% contre 29%). Le déficit d'élèves ingénieurs est particulièrement prégnant : 4,3% contre 6,2% en moyenne nationale 2018-2019, alors que ces compétences sont recherchées notamment dans la filière aéronautique malgré une progression ces dernières années. **La Nouvelle-Aquitaine se classe au 2ème rang des régions les plus dynamiques en terme de progression des effectifs d'élèves ingénieurs. Cette dynamique devra être soutenue notamment en accompagnant le développement des compétences disponibles sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les besoins identifiés..**

Une autre particularité régionale concerne la qualification avec une faible proportion des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire sans diplômes (21.7 %) mais une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur inférieure à la moyenne nationale (26%).

La région portera donc aussi ses efforts sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur.

Cela passe notamment par la transformation numérique des établissements du supérieur, en assurant la robustesse et l'articulation des systèmes (réseaux, datacenters, calculateurs, etc.), et **de l'infrastructure des établissements (câblage VDI, WIFI)**, et en tirant parti des atouts du numérique pour étendre les offres de formation sur les territoires dans une approche d'égalité d'accès et d'aménagement des territoires.

La Nouvelle-Aquitaine visera enfin à agir auprès des jeunes, et **notamment auprès** des femmes, pour développer l'envie d'entreprendre, mais aussi l'intérêt pour les filières d'études scientifiques. En agissant sur tous ces leviers, l'objectif est d'accompagner la société dans son ensemble à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la société.

Transformation numérique :

La crise du Covid-19 a permis de mesurer l'importance pour la résilience d'un territoire d'avoir un écosystème numérique performant : filière dynamique, infrastructures en fibre optique déployées, appropriation des usages numériques par les entreprises et les citoyens, services publics numériques performants notamment dans les domaines de l'éducation ou de la santé ; **comme le soulignent les « recommandations » Pays 2020.**

La création importante d'emplois qualifiés avec de fortes perspectives de croissance à 5 ans est permise par un écosystème d'innovation dynamique pour cette filière d'avenir. Néanmoins, malgré l'attractivité particulière du territoire dans ce domaine, cette filière importante en matière d'innovation est sous représentée en Nouvelle-Aquitaine: plus de 17 000 salariés, 1 280 établissements en 2018. La maîtrise locale de certaines technologies futures sera importante.

Par ailleurs, la transformation numérique de l'ensemble des acteurs économiques est à accélérer. Le besoin est fort pour toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur stade de développement. La France se situe en deçà de la moyenne européenne concernant la transformation numérique des entreprises.

Cette transformation numérique est accompagnée d'une hausse de la cyber-menace, qui touche toutes les entreprises. Cet enjeu croissant de la cybersécurité concerne également tous les acteurs publics, un accompagnement global est nécessaire pour tous.

Au-delà des collectivités qui ont pu être rançonnées, deux secteurs présentent des enjeux sociétaux en matière de transition numérique auxquels le programme peut apporter des réponses: la santé et l'éducation.

Un meilleur usage des outils numériques est nécessaire dans ces domaines. Avant la crise du Covid-19, seulement 12 % de la population française avait eu recours à des services de santé en ligne tels que les consultations en ligne, contre une moyenne européenne de 18 %. 34 % des médecins généralistes avaient déclaré utiliser les prescriptions électroniques en 2018 contre 50% pour l'ensemble de l'UE.

« L'école à la maison » imposée a permis de mesurer le besoin d'outils numériques performants au sein des établissements scolaires et mis à disposition du corps enseignant mais aussi sa maîtrise, y compris par les familles.

L'enjeu stratégique est tel pour les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la santé, qui verront leurs usages numériques exploser à l'avenir, qu'une action publique régionale d'envergure, spécifique, visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) est fortement envisagée.

37% des français considèrent que les démarches administratives se sont complexifiées. L'illectronisme ou l'illettrisme numérique concerne 17 % de la population. Enfin, une disparité entre capacités et compétences numériques est constatée : 84 % avaient un accès à Internet à leur domicile en 2017.

Le défi de l'inclusion numérique, encore plus prégnant avec la crise actuelle qui a notamment mis en évidence les opportunités du télétravail, de l'ensemble de la population doit être relevé, le réseau des tiers-lieux, le plus dense en France, peut notamment y contribuer.

Maîtrisé, le numérique permet notamment de reconquérir des logiques économiques de proximité, mettant en lien producteurs, commerçants locaux et consommateurs notamment. Il faut souligner que ces priorités sont parfaitement en phase avec les priorités présentées par la Commission européenne dans son Agenda pour l'Europe en 2019.

Compétitivité des PME

En termes de compétitivité des PME, la Nouvelle-Aquitaine a un indice régional la situant dans une position médiane en Europe. Son économie est marquée par une part importante de l'économie présentielle (plus de 1,5M d'emplois en 2016) et par une industrie représentant plus de 280 000 emplois dont près de la moitié dans l'agroalimentaire, le bois-papier, la métallurgie et les matériels de transport, présente des filières à fort potentiel de croissance : matériaux avancés, chimie verte et éco-procédés, cuir-luxe-textile, métiers d'art, photonique, numérique, santé et bien-être, silver-économie. Le tourisme est une filière stratégique en Nouvelle-Aquitaine puisqu'il représente 110 000 emplois (5% de l'emploi régional) qui se répartit de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. La région Nouvelle-Aquitaine occupe le 3^{ème} rang des régions en termes de fréquentation touristique.

Le tissu entrepreneurial est très dynamique : le taux de création de 15.4% place la région au 6ième rang national. 67 000 entreprises créées en 2019 surtout dans les services marchands aux entreprises, le commerce, le transport, l'hébergement, et la restauration, et, seulement 1/3 créées par des femmes. Avec un taux de survie à 3 ans de 75.9%, proche du niveau national, il est

essentiellement composé de petites entreprises qui maillent le territoire et sont surreprésentées : 2/3 des salariés employés dans un établissement < 100 salariés, contre 60 % en métropole, l'artisanat maillera le territoire de manière plus dense qu'au niveau national : 193 entreprises/10 000 habitants (France : 176). Enfin, les entreprises néo-aquitaines présentent un profil à l'exportation encore faible et concentré : 4,5% d'entreprises exportatrices (6,6% France) en 2015 et 74% des exportations concentrées dans 6 secteurs d'activité (66% en France).

La crise sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité économique. Les secteurs clés régionaux : l'industrie, les services marchands notamment la filière tourisme et particulièrement l'aéronautique et l'automobile, sont et seront les plus affectés.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 pour la France incitent à soutenir les actions renforçant la recherche et l'innovation ainsi que celles améliorant l'environnement des entreprises pour conforter leur compétitivité en France et à l'international. Pour les motifs exposés ci-dessus et en s'appuyant sur l'expérience de la période 2014-2020 (340 M€ de FEDER mobilisés pour accélérer le développement régional tant par la structuration et le développement de l'écosystème d'innovation que par le financement des projets structurants des entreprises), la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses efforts sur la période 2021-2027.

La Nouvelle-Aquitaine devra ainsi renforcer la croissance et la compétitivité de ses TPE et PME, notamment par l'innovation, la transformation numérique, la transition énergétique et environnementale, l'internationalisation et un partenariat renforcé avec les grands groupes et les ETI, locomotives de leurs filières ; et cela dans un souci d'aménagement durable et équilibré du territoire régional. L'économie régionale devra également améliorer sa présence et répondre aux défis européens et mondiaux. Elle devra favoriser aussi l'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes en s'appuyant sur un écosystème dynamique et en attirera de nouvelles notamment via des outils d'accompagnement et de financement adaptés. Enfin, les entreprises vont devoir faire face aux enjeux de transition écologique mais aussi d'évolution des métiers et des compétences.

Le dynamisme de son tissu économique doit être maintenu et cela passera par son renouvellement, par la création d'entreprises à potentiel, par la relocalisation ou l'implantation de nouvelles activités stratégiques pour nos filières d'excellence, notamment en structurant l'offre d'accueil, en soutenant les stratégies d'attractivité des territoires et en stimulant l'esprit d'entreprendre. La cession-reprise des entreprises (TPE/PME) du territoire devra être accompagnée et sécurisée notamment en anticipant le processus de cession-reprise. A l'échelle européenne, les PME représentent 99% des entreprises et 85% des nouveaux emplois créés depuis 5 ans. Le mandat de la nouvelle Commission européenne préconise de renforcer l'épine dorsale de l'économie européenne notamment en facilitant leur capacité d'innovation ; la Nouvelle-Aquitaine s'inscrit bien dans cet objectif.

Pour accompagner cette transformation économique intelligente et innovante, et en tenant compte des défis environnementaux, elle s'appuiera notamment sur 3 schémas stratégiques adoptés depuis 2016 :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), fixant les objectifs d'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions, et visant à réduire les déséquilibres entre territoires;

- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dont la stratégie pour les 15 ans à venir repose sur la création d'écosystèmes dynamiques, l'innovation et la compétitivité, le développement solidaire des territoires et la complémentarité des efforts au service du développement économique ;

- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) à horizon de 10 ans et bâti autour de 2 piliers : la construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'émergence et le développement de territoires d'innovation dans la dynamique régionale.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique pour un environnement protégé et sain

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la situation particulière de la France, l'un des dix États membres comptant à la fois le plus grand nombre d'espèces menacées mais aussi de régions biogéographiques. De plus, elles soulignent le besoin de cibler prioritairement les actions facilitant la transition énergétique et climatique et la nécessité d'efforts accrus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Transition énergétique :

Les émissions de GES en Nouvelle-Aquitaine représentent 10 % des émissions nationales soit 48,5 millions de tonnes équivalent CO₂/an en 2018. Elles ont crû fortement entre 1990-2015 (+11%) puis ont diminué entre 2005-2018 (-13,9%) (En corrélation avec la crise économique de l'époque).

Les émissions régionales de GES sont essentiellement dues à la consommation d'énergies fossiles (57% en 2018). Le transport est le premier poste émetteur (41% des émissions) du fait de la faible densité régionale. Le résidentiel et le tertiaire (bureau – privé comme public, commerces et enseignement) représentent respectivement 11% et 8% des émissions avec une augmentation de 35% depuis 1990, notamment liées à l'attractivité du territoire régional. Enfin, le secteur de l'industrie représente quant à lui 10% des émissions avec une baisse significative de 49% depuis 1990 liée essentiellement à la désindustrialisation de la France.

En termes de mobilité, le mode routier est prépondérant dans la région tant pour les déplacements du quotidien que pour les marchandises. Et les moteurs diesel ou essence représentent 98% du parc de véhicules.

Concernant le résidentiel, le parc de logements est relativement ancien (54% des logements construits avant 1975), la proportion de maisons individuelles est supérieure à la moyenne nationale (72% contre 56% en France). Sur 297 800 logements sociaux, 30% est en étiquette énergétique D, E, F ou G. Les consommations moyennes au m² sont plus élevées dans les territoires ruraux ou montagnards notamment à l'est de la région.

Le secteur tertiaire représente 70% de l'emploi total en région, et couvre plus de 65 millions de m². Les commerces et bureaux concentrent 54 % de la consommation énergétique et 39 % de cette énergie est consommée en électricité.

Enfin, la consommation énergétique du secteur industriel se concentre sur 200 sites industriels qui représentent 80% de la consommation du secteur.

La région importe 87 % de l'énergie primaire consommée en 2018. Le poids du secteur des transports, quasi-exclusivement dépendant des énergies fossiles, explique l'importance de ces consommations. Les autres principaux secteurs sont le résidentiel avec 28% et l'industrie avec 20%. La consommation énergétique finale a évolué en « dents de scie » au cours des dernières

années, avec une légère baisse depuis 2005. En 2017, elle est en diminution de 4,4% par rapport à 2010, à 172 244 GWh. La production régionale d'énergies renouvelables est en progression depuis 10 ans (+71% entre 2005-2017), elle couvre 24,6% des besoins énergétiques régionaux (contre 13,5% en 2015). Elle est dominée par les productions d'origine thermique (71% de la production). La biomasse représente quant à elle la première énergie renouvelable soit 76% de la production d'énergie renouvelable avec un fort potentiel de production de gaz vert (biométhane, ...). Concernant l'électricité renouvelable, avec 2,5GW, la Nouvelle-Aquitaine est la première région française en production solaire photovoltaïque.

Afin d'encourager une transition énergétique propre et équitable, les objectifs fixés par ce programme sont :

- ❖ Une modification profonde des usages, afin de diminuer les besoins en énergie :
 - En favorisant la mobilité des marchandises et des voyageurs, entre les pôles économiques générateurs de déplacements, avec le recours à une mobilité alternative et propre en privilégiant les modes ferroviaires et maritimes. Concernant la mobilité du quotidien et des pôles secondaires de déplacements, le recours aux modes collectifs, partagés et actifs sera privilégié.
 - En améliorant l'efficacité énergétique des parcs tertiaires (y compris les bâtiments publics) et résidentiels à la fois par un effet de massification dans leurs rénovations comme d'expérimentation de nouveaux systèmes de construction intégrant des éco-matériaux et matériaux bio-sourcés.
 - En soutenant la compétitivité énergétique des entreprises et développer parallèlement leur autosuffisance énergétique.

- ❖ Le développement massif de la production d'énergie renouvelable :
 - Permettre de réduire la part des énergies fossiles, notamment dans les transports, développer les énergies renouvelables et de récupération par la production de chaleur renouvelable et réseaux de chaleur et développer la production de gaz renouvelable,
 - Expérimenter la production d'électricité renouvelable en circuit court, favoriser la production et le stockage d'électricité à l'échelon local, promouvoir de nouveaux systèmes de gestion innovants (smart grid, nouvelles mobilités) et accompagner l'émergence de nouvelles technologies de motorisation.

Ces objectifs s'inscrivent dans ceux de la France qui ambitionne de produire davantage d'énergie renouvelable et d'améliorer son efficacité énergétique, pour réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, conformément aux objectifs européens en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Les investissements ainsi induits seront à promouvoir pour encourager la reprise économique et placeront la France sur une trajectoire de neutralité climatique à long terme tout en encourageant un leadership technologique, comme l'évoque les « recommandations Pays » du 20 mai 2020.

Transition écologique

S'agissant des milieux naturels, la région Nouvelle-Aquitaine offre une grande diversité paysagère et une variété de milieux naturels et d'espèces qui en font un espace particulièrement riche en espèces animales et végétales endémiques. De nombreuses espèces patrimoniales et emblématiques sont présentes sur son territoire et sont de véritables indicateurs de la qualité des milieux naturels, à l'instar des poissons migrateurs.

S'agissant du changement climatique, elle est l'une des régions françaises les plus impactées avec des températures qui ont augmenté de 1,4°C au cours du XXe siècle, et des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse).

Les conséquences d'une inaction ont été mesurées par un collectif de chercheurs à l'initiative de la Région en 2018 (rapport Acclimaterra), et elles conduiraient à :

- ❖ une température moyenne en hausse d'environ 2° d'ici 2050,
- ❖ des périodes de canicules **2 fois plus probables,**
- ❖ **une élévation du niveau de la mer de 3mm/an depuis près de 30 ans,**
- ❖ 95% d'ici 2030 de la microfaune, et 50% d'ici 2028 de population d'oiseaux auront disparu (rapport Ecobiose)

La biodiversité est menacée par des pressions anthropiques : fragmentation et destruction des habitats (1ère région consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers : + 12% de surfaces artificialisées entre 2006-2015), surexploitation des ressources naturelles, pollutions des milieux et dissémination d'espèces exotiques envahissantes. **Ces espaces artificialisés continuent de s'étendre (9,3% du territoire en 2014 vs 8,3% en 2006) mais l'évolution ralentit depuis 2012 (en dessous de 1%/an).**

Alors qu'elle est facteur de régulation du climat, la biodiversité est menacée par le changement climatique. Les liens de dépendance entre la biodiversité et les activités humaines ont été mesurés par un collectif de chercheurs à l'initiative de la Région en 2020 (rapport Ecobiose). Les chercheurs concluent qu'en Nouvelle-Aquitaine la biodiversité joue un rôle économique majeur directement en augmentant, stabilisant la production de biomasse, et développant sa résilience et indirectement en fournissant des services écosystémiques indispensables aux activités humaines.

En outre, la catastrophe sanitaire rencontrée avec l'épidémie de COVID-19 rappelle le lien de causalité entre des modes de consommation et de production qui génèrent une surexploitation des ressources (naturelles, énergétiques et minérales) dans des pays tiers propices au développement puis à la propagation rapide de zoonose. Pour la santé des néo-aquitains, des écosystèmes riches et en bonne santé limitent l'apparition de maladies, en maintenant les barrières biologiques, ou leur propagation au niveau local (notamment quand le vecteur est animal ; par exemple le moustique pour le chikungunya...). Cela suppose de privilégier une adaptation au changement climatique fondée, une reconquête de la biodiversité, ainsi qu'une sobriété et une durabilité des approvisionnements.

1ère région boisée d'Europe, comprenant 2 massifs de montagne, la Nouvelle-Aquitaine se caractérise également par 973 km de linéaire côtier avec un changement climatique qui augmente l'aléa naturel en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière de submersion marine ou encore d'inondation comme souligné dans le rapport « pays » France 2019. A cela s'ajoute une pollution des masses d'eau côtières liée notamment aux activités littorales : l'état écologique autour des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...) s'est dégradé.

La qualité des eaux et des milieux aquatiques se détériore. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, fragilisée par les effets du changement climatique va accroître, dans les prochaines années, le déficit des bilans hydriques et hydrologiques. Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : **les prélèvements sont importants,**

et, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme...) sont dépendantes de la ressource en eau en qualité et en quantité. **De plus, l'accroissement de population - actuel et à venir - que connaît la Nouvelle-Aquitaine accentuera les impacts sur la ressource.**

La Nouvelle-Aquitaine est fortement consommatrice de matières (consommation supérieure de 23% à la moyenne nationale). La performance d'utilisation des ressources et la productivité matière de l'économie étant relativement faibles, il en résulte un fort impact sur l'environnement. L'utilisation de matières et la consommation de biens engendrent des émissions vers la nature, qui s'élèvent à plus de 49 millions de tonnes soit plus de 8 t/hab en Nouvelle-Aquitaine en 2017. 675 kg de déchets ménagers et assimilés sont générés par les néo-aquitains en une année (contre 568kg/hab/an au niveau national) et une bonne part d'entre eux n'est pas valorisée (55%). Alors que l'objectif de la loi, repris dans le Plan régional, est de diminuer de 10% en 2020 par rapport à 2010, **à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la hausse observée entre 2010 et 2017 (+3%) s'accroît en 2018 (+2,5 % sur un an).** Il en va de même pour le stockage des déchets en raison d'une augmentation des déchets des activités des entreprises. La marge de progression en matière de réemploi et de recyclage est donc importante. Le développement d'une économie plus sobre et plus circulaire (en agissant sur l'offre des acteurs économiques, la demande et les comportements des consommateurs, et gestion des déchets) est à la fois un levier de création d'emplois (42 000 à 56 000 emplois estimés dont 13 000 dans le secteur du recyclage et des déchets, et plus de 146 structures de l'ESS en lien avec l'économie circulaire), d'indépendance du territoire en limitant les importations de matières premières de plus en plus rares et coûteuses pour les entreprises, et, de réduction des externalités négatives sur l'environnement tant au plan local (pollution de l'eau, de l'air, des sols) qu'au niveau global (émission de GES, surexploitation de ressources dans des pays tiers).

Afin de devenir une région plus verte et à faibles émissions de carbone, la Nouvelle-Aquitaine fait face à 2 grands défis : l'évolution des usages et la décarbonation des technologies de production d'énergie. Ceux-ci sont cohérents avec les objectifs du Pacte Vert Européen pour devenir le 1er continent neutre d'ici 2050.

Pour soutenir sa transition écologique, la Nouvelle-Aquitaine, grâce au FEDER, recherchera à :

- ❖ protéger les populations des risques côtiers (**érosion, submersion**), d'inondation, de leurs augmentations, liée notamment au changement climatique (adaptation coordonnée dans le cadre des stratégies locales intégratrices, anticipation des conséquences du changement climatique, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et la relocalisation des biens et des activités). La protection des populations et des écosystèmes côtiers et marins face aux pollutions des eaux côtières complète cet enjeu : nécessité de réduction des pollutions liées aux molécules émergentes, et anticipation des conséquences du changement climatique et des polluants émergents sur les masses d'eaux côtières.
- ❖ dans ce même contexte, le territoire néo-aquitain doit préserver sa ressource en eau par l'amélioration de la connaissance et l'anticipation des conséquences du changement climatique, une amélioration de la résilience de l'économie face à la raréfaction de la ressource en eau (optimisation des process moins consommateurs et moins polluants), la réduction des pollutions liées aux perturbateurs endocriniens et aux molécules

émergentes, la restauration des continuités écologiques et la conservation des espèces migratrices en situation les plus critiques.

- ❖ arrêter l'érosion du vivant, préserver les espaces naturels et reconquérir la biodiversité sont essentiels : par l'amélioration de la connaissance, notamment la biodiversité marine et les sols, par l'anticipation des conséquences du changement climatique, par l'amélioration de la résilience de l'économie à la raréfaction des ressources naturelles et à l'érosion de la biodiversité via un approvisionnement durable et une intégration dans les trames vertes et bleues locales, par la conservation des espèces en situation les plus critiques, par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, par la restauration des continuités écologiques et la préservation des espaces naturels, par la reconquête de la biodiversité coordonnée dans le cadre de stratégies locales intégratrices et projets de territoires.
- ❖ prévenir et réduire la production de déchets pour limiter la consommation de ressources et réduire les pollutions, notamment pour les déchets les plus produits (BTP) ou à fort impact environnemental (plastique, déchets électriques et électroniques et déchets dangereux) : par l'amélioration de la connaissance des gisements, flux et pratiques, par la prévention, le changement de comportements, et la valorisation des déchets produits (augmentation du réemploi, développement du recyclage), par le développement d'une offre régionale compétitive, et l'amélioration de la résilience de l'économie à la raréfaction des ressources (conversion des acheteurs publics et acteurs économiques vers des solutions durables, réutilisables et économes en ressources, allongement de la durée de vie, optimisation des process industriels, approches intégratrices)
- ❖ Favoriser l'appropriation par les citoyens des enjeux environnementaux et la concertation dans la définition des politiques publiques, pour améliorer l'anticipation des changements, la prévention des risques, les changements de comportement et de pratiques en faveur de la transition écologique.

Les enjeux de la Nouvelle-Aquitaine pour une Europe plus verte sont également retranscrits dans deux stratégies régionales fixant des objectifs à 2030, comme l'Agenda pour l'Europe de la Commission. En effet, dans le SRADDET, deux des principales orientations sont : consommer autrement, et, protéger l'environnement naturel et la santé. Dans sa feuille de route « Néoterra », initiatrice d'accompagnement et d'accélération de la transition globale face au changement climatique, plusieurs ambitions sont convergentes : accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises, développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques, construire un nouveau mix énergétique, faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le zéro déchet d'ici 2030, préserver nos ressources naturelles et la biodiversité, préserver et protéger la ressource en eau, et, préserver les terres agricoles, forestières et naturelles.

Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre et de territoires connectés

En Nouvelle-Aquitaine, le transport de marchandises et de personnes est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (41%), avec une augmentation de 13,8% depuis 1990, due à la reprise de l'augmentation du trafic poids lourds notamment à travers les Pyrénées (+ 30% en 5 ans) et à l'augmentation de la mobilité des particuliers.

Pourtant au cœur du Corridor Atlantique, la région dispose d'une seule ligne à grande vitesse (s'arrêtant à Bordeaux) et d'un réseau ferroviaire à rénover et à verdir d'urgence, afin d'atteindre les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe (seulement 40% des lignes ferroviaires sont électrifiées).

Alors que le territoire est fortement impacté par des flux massifs, autant touristiques vers le littoral et la montagne, et de marchandises vers les grands pôles économiques et les ports régionaux, son réseau de transports est insuffisamment maillé en comparaison à d'autres régions européennes et françaises qui disposent de plusieurs lignes à grandes vitesses. Ce sous-investissement historique exige un réinvestissement puissant des infrastructures dans une région, parmi les plus attractives de France.

En outre, l'axe Nord Sud est surchargé (12 000 poids lourds/jour), au passage de Biriadou à la frontière espagnole. Le « mur de camions » fait de cet axe le couloir le plus pollué de la région (30 000 poids lourds journaliers sur l'A63). A cela, s'ajoute un important trafic routier de marchandises interne à la région, sur des distances moyennes de 55 km.

Enfin, 80,9% des actifs en 2016 se sont rendus au travail en voiture sur le territoire régional (contre 77,9% en France hors Ile-de-France). Face à une telle situation, la Nouvelle-Aquitaine souhaite réduire fortement les trafics routiers sur son réseau régional, en faveur d'un transport plus propre, mieux maillé et d'une mobilité active.

Par exemple, la création de pôles d'échanges multimodaux a participé à l'augmentation de la fréquentation des TER de 10% depuis 2017. Au croisement des enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques, la mobilité - tant pour les voyageurs que pour les marchandises - constitue un levier réel de développement et d'aménagement durable de nos territoires.

Afin de réduire ses émissions de GES et espérer atteindre les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine doit accroître son réseau de mobilité propre et durable et développer des projets ambitieux de report modal, notamment en :

- ❖ verdissant les transports de marchandises et de passagers ;
- ❖ renforçant la multimodalité pour les besoins de son territoire, et l'accès aux services par le report modal (ferroviaire, maritime ou fluvial) de voyageurs et de marchandises. Faire entrer le ferroviaire dans les entreprises est un véritable enjeu, notamment grâce aux Installations Terminales Embranchées (ITE), sachant qu'un train complet de marchandises représente entre 45 et 50 poids lourds de moins sur les routes (3 à 5 fois moins d'émissions de GES que le transport routier) ;

- ❖ encourageant l'usage des modes actifs, partagés et solidaires (développement des usages du vélo, électromobilité, etc).

Ces défis s'inscrivent dans les deux stratégies régionales fixant des objectifs à 2030, comme le fait l'Agenda pour l'Europe de la Commission. En effet, dans le SRADDET, l'une des principales orientations est de lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services). La stratégie « Néoterra » affiche quant à elle une ambition forte de développement des mobilités propres pour tous.

Les « recommandations Pays » 2020 soulignent le besoin en investissement dans les infrastructures numériques. Effectivement, la couverture nationale n'est pas achevée. En Nouvelle-Aquitaine, le taux d'accès des locaux entre 8 et 30Mbits/s la classe 10ième sur 14 avec des disparités territoriales persistantes, notamment en zones rurales. Les travaux de déploiement sont en cours sur l'ensemble du territoire régional. Seul un nombre réduit de territoires (Creuse et Dordogne) ont identifié des besoins de financement pour une phase permettant la couverture à 100%. Au vu du nécessaire effet levier et des complexités juridiques et administratives de ces opérations, il est proposé de ne pas mobiliser le FEDER pour ces investissements en s'appuyant pour ces dernières phases de déploiement sur des contributions publiques locales (Etat, Région, Départements, EPCI) et sur l'autofinancement par l'emprunt apporté par les syndicats mixtes.

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

Les « rapports pays » 2019 et 2020 soulignent pour la France le besoin d'amélioration des compétences tout en se préparant aux impacts des transformations numériques et climatiques, l'existence de problèmes structurels du marché du travail et la nécessité de remédier aux inégalités socio-économiques en termes d'éducation et de formation. En effet, la France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Elle souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, et à un accès inégal à la formation continue.

Malgré un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (7,5% fin 2019 contre 8,1%), la Nouvelle-Aquitaine présente un profil atypique concernant la qualification : une faible proportion des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire sans diplôme (21,7%) mais une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (26%) inférieur à la moyenne nationale (29%) et une augmentation de la part des diplômés d'un CAP-BEP qui excède le taux national (27,6% contre 24,8%) traduisant un bas niveau de qualification de la population régionale. Suite à la crise sanitaire COVID-19, sur le seul mois d'avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 4 % par rapport au mois précédent, comme au niveau national. L'âge (jeune) et le niveau de qualification (bas) constituent un facteur discriminant face au chômage et son halo. 15% des chômeurs et la moitié des personnes appartenant au halo du chômage ne sont pas inscrites à Pôle Emploi. L'accès à l'emploi de la population est moins développé qu'au niveau

national et européen. Le taux d'emploi des 20-64 ans et plus encore celui des seniors, demeure inférieur aux moyennes nationales et européennes (63,9% en 2016 contre 64,7% et 67,7% respectivement). Un besoin croissant dans le domaine du sanitaire et social avec des enjeux multiples liés aux mutations sociales, économiques et démographiques est identifié. En effet, plus de 240 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine exercent aujourd'hui un métier dans ce secteur, soit un actif sur dix.

Le nombre d'offres d'emplois en mars et avril 2020 enregistre une chute inédite en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national de - 50 % sur un an en mars et de - 75 % sur un an en avril. La répartition de l'emploi n'est pas homogène sur le territoire. Les cinq principales zones d'emploi (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau et Bayonne) concentrent en 2017 près de la moitié (49,1%) de l'emploi régional. Certains territoires et certains secteurs d'activité font face à une accentuation des difficultés de recrutement. 52% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs néo-aquitains en 2019 (+2,7 points sur 1 an) contre 50% nationalement. Les plus fortes difficultés sont ressenties dans la construction (73% des intentions d'embauche jugées difficiles) et dans les métiers tels que les aides à domicile, conducteurs routiers, cuisiniers.

L'offre de formation est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural qui influence les parcours des jeunes. Le taux régional de poursuite d'études supérieures est plus faible que la moyenne nationale : 74% des bacheliers néo-aquitains poursuivent des études supérieures, contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi et représentent plus de 100 000 jeunes dans la région. 30% des effectifs lycéens néo-aquitains s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014). Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne).

Enfin, **les créations d'entreprises sont en baisse : 16 154 créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2020 tous statuts confondus, soit une baisse de 9 % par rapport au trimestre précédent (- 11 % au niveau national) et de 2 % sur un an.** Le vieillissement des chefs d'entreprise est plus avancé qu'au niveau national. En 2016, la région compte 93 400 chefs d'entreprises individuelles âgés d'au moins 50 ans, soit 45% de l'ensemble des entrepreneurs pour 43% en France métropolitaine. De même qu'avec 64 000 salariés de plus de 50 ans, c'est plus de 30% des effectifs de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine qui devraient cesser leur activité d'ici 2025. En 2014, les demandeurs d'emploi représentaient 27% des créateurs d'entreprise de la région. Le profil des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise auprès de Pôle emploi se démarque de celui de l'ensemble des personnes inscrites : moins féminisé, moins jeune et plus qualifié. La présence de l'ESS caractérise le territoire. Ce secteur d'emplois non délocalisables représente en 2015, 223 000 salariés, soit 12% des salariés de la région (10,5 % au niveau national) et a mieux résisté à la crise (+20% d'emplois entre 2005 et 2015).

Afin de répondre aux besoins de son territoire et de ses habitants en termes d'emploi et de formation, les enjeux de Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle par un meilleur accès à l'information, une plus grande mobilité professionnelle, une meilleure sécurisation des parcours en évitant les ruptures et un accompagnement à la professionnalisation des acteurs.
- promouvoir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de vie par un meilleur accès à la formation et à l'emploi via le développement des compétences et un accompagnement global des publics, par une meilleure promotion de l'alternance avec la volonté de soutenir la transformation de l'appareil de formation afin de s'adapter aux besoins économiques.
- renforcer le lien emploi/formation pour répondre aux besoins de développement des territoires par une meilleure identification des besoins des entreprises ou/par filières sur les territoires, le soutien aux projets d'initiatives territoriales favorisant l'implication des entreprises dans l'orientation et la formation professionnelle.
- favoriser la création et le maintien d'emplois et d'activités des entreprises notamment dans le secteur de l'ESS par : un meilleur accès à l'information et à l'accompagnement de tous pour créer/installer son activité, l'accompagnement à la transmission/reprise, le soutien à l'amorçage de projets locaux et innovants, la professionnalisation des acteurs, le développement des coopérations et la mutualisation de moyens.

La politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Aquitaine vise :

- le développement de l'accès à la formation pour une qualification souhaitée et efficace qui mène à l'emploi,
- l'égalité des chances, pour que chacun puisse choisir son orientation, exprimer ses potentialités et ses compétences, accéder à une qualification et trouver un emploi,
- l'égalité et l'équilibre des territoires : garantir sur l'ensemble du territoire l'accès à tous aux droits fondamentaux dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la formation quelle que soit l'origine géographique ou sociale des publics.

Ces objectifs se retrouvent également dans le SRADDET et le SRDEII, où l'une des principales orientations est de bien vivre dans les territoires (se former, travailler...), ce qui suppose de faciliter l'orientation et la formation tout au long de la vie, permettant à toutes et tous de se réaliser et d'évoluer professionnellement sans obstacle géographique ou financier et aux entreprises des territoires de trouver une réponse à leurs besoins de recrutement.

Les compétences et l'éducation sont les moteurs de la compétitivité et de l'innovation, lever les obstacles à l'apprentissage et améliorer l'accès à une éducation de qualité, faire évoluer la culture de l'éducation vers un apprentissage tout au long de la vie sont les termes de l'Agenda pour l'Europe de la Commission européenne dans lesquels s'inscrivent ces enjeux. Il s'agit globalement d'accompagner l'employabilité des néo-Aquitains par leurs montées en compétences ou en soutenant la création d'activités et donc d'emplois.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la question prégnante des disparités socio-économiques entre les différents territoires de la France. La pandémie actuelle induit un risque important d'accroissement des inégalités régionales, aggravation d'une tendance déjà en hausse lente depuis plusieurs années entre les grandes villes et le reste du pays, et, entre les zones urbaines et les rurales.

La Nouvelle-Aquitaine avec 6 millions d'habitants, se caractérise par une pluralité de territoires aux profils socio-économiques pluriels. Sa croissance démographique est plus rapide qu'au niveau national (+51 000 habitants entre 2016 et 2019, +0,9 % contre +0,5 % en France), portée par le solde migratoire. On attend 1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2050 concentrés sur les territoires littoraux. Sa population est plus âgée que la moyenne : 62% contre 50% en France et 48% en UE)

Les territoires se caractérisent par une grande diversité des situations : capacités productives, attractivité économique résidentielle et touristique, vitalité de la consommation locale, dynamisme des centralités et niveau de compétence de la population

Concernant l'emploi, depuis la crise de 2008, on assiste à un creusement des écarts : une frange littorale plus dynamique (avec par exemple une hausse du nombre d'emplois de 5,2 % entre 2007 et 2012 en Gironde), une concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22% de l'emploi).

Plusieurs types de territoires sont présents en Nouvelle-Aquitaine :

- Le territoire régional est d'abord marqué par un caractère rural assez marqué avec une densité moyenne de 71 hab. /km² (contre 118 en France) : 54 % de la population vit dans une commune peu dense ou très peu dense (contre 35 % en France) quand 1/5 de la population vit dans l'aire métropolitaine bordelaise. On note comme pour le milieu urbain des déséquilibres en matière d'attractivité des communes périphériques par rapport aux villes-centres.
- L'armature urbaine de Nouvelle-Aquitaine est relativement équilibrée sur le territoire : 27 intercommunalités (Métropole, Communautés urbaines et d'Agglomération), 126 communautés de communes avec des villes et bourgs qui maillent le territoire, avec des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes. Ces territoires urbains contribuent tout particulièrement à la dynamique et l'attractivité régionale. Une attractivité des communes périphériques est néanmoins constatée au détriment des villes-centres : vacance commerciale des villes-centres >15% à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot.
- La haute et moyenne montagne avec les Pyrénées au sud et la montagne Limousine à l'est, composées de 448 communes relevant de la loi Montagne qui subissent une baisse de population depuis 1990, intensifiée sur la période 1999-2014 ainsi que des pressions anthropiques et climatiques : fragmentation de certaines vallées concentrant le tissu urbain et les infrastructures de transport, détérioration de la faune et de la flore, évolution des activités.

- Le littoral (avec 973 km de côtes) qui présente une grande diversité de milieux (estuaires, plages, dunes et forêts dunaires, plans d'eau douce, falaises maritimes, vasières, prés-salés, marais...) soumis à des fragilisations croissantes (fortes pressions en termes d'urbanisation, de consommation d'espace et de fréquentation touristique, effets de l'érosion du trait de côte, de la submersion marine).

L'accès aux services inégal. Satisfaisant globalement (8^{ème} région pour le temps d'accès médian aux services, moyenne de 19 min en voiture), il est en revanche **contrasté entre la frange littorale et l'Est, et tend à se dégrader dans certains espaces (zones rurales en déprise démographique, QPV, etc.). Il ne doit pas occulter un phénomène de déprise commerciale dans de nombreuses villes moyennes, socle de l'armature urbaine régionale.**

Cet accès aux services s'avère aussi limité pour le numérique (non couverture totale : 10^{ème} sur 14 pour le taux d'accès des locaux entre 8 et 30Mbits/s) et très hétérogène pour les soins ; l'offre étant très liée à la densité des territoires. Par exemple, la densité de médecins spécialistes est inférieure à la moyenne nationale dans tous les départements de la région (excepté pour les départements de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques) : 156 spécialistes pour 100 000 habitants contre 170 au niveau national.

En matière de logement, la région présente un faible taux de logements sociaux (11% contre 17% au niveau national) avec une déqualification du parc de logements dans les villes moyennes ou encore ancien et dégradé en zones rurales, une forte tension des marchés fonciers, immobiliers et locatifs dans les bassins de vie attractifs, et une surreprésentation des résidences secondaires.

210 000 personnes vivaient dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la région en 2015, soit 4% de la population régionale. Leur revenu annuel médian est inférieur de 7000 euros en moyenne à celui de la population des unités urbaines englobant les quartiers QPV. 1/3 de logements sociaux s'y trouvent ; moins de présence d'équipements également (seule la moitié des QPV néo-aquitains possède en 2015 au moins deux équipements de loisirs et de commerce). Des difficultés en termes de mobilité sont constatées : 46% des 18-24ans déclarent avoir renoncé à une formation ou à un emploi.

La région et ses territoires ont fait l'expérience du développement local depuis de nombreuses années, en s'appuyant notamment sur les instruments de la politique européenne. Si elle offre une diversité de situations et suppose de construire des réponses adaptées sur chacun de ses espaces, la politique territoriale se veut aussi porteuse d'innovation. La connaissance des territoires, la co-construction des stratégies de développement, la coopération entre acteurs et entre territoires participent de ces pratiques visant à orienter l'action publique locale et régionale autour d'une vision partagée. Il ne s'agit pas uniquement de chercher des solutions aux faiblesses repérées dans le diagnostic, mais de considérer chaque territoire comme contributeur du développement régional. Les ressources intrinsèques à chacun d'eux, les talents qui les animent, les savoir-faire et les pépites, les initiatives qui foisonnent doivent être stimulés, soutenus et mutualisés. Inventer des modèles de développement soutenables, mobiliser la créativité, encourager l'expérimentation doivent guider l'action. Ce changement de regard, cette volonté de repenser l'approche territoriale doivent fédérer toutes les énergies qui ambitionnent de relever les défis qui attendent la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, grâce à l'apport des fonds européens, la Nouvelle-Aquitaine affirme sa volonté de réduire les inégalités socio-économiques constatées sur son territoire tant dans les territoires urbains

que ruraux, littoraux ou de montagne. Comme l'indique la Commission dans son « rapport pays » 2019, la cohésion des différents territoires français est un défi permanent, qui nécessite des mesures spécifiques et ciblées pour faire face à la multiplicité des besoins. La réponse doit être souple, adaptée à l'évolution de chaque territoire, en impliquant les acteurs locaux et combinant les ressources pertinentes.

A cette fin, l'Autorité de gestion propose d'articuler cet objectif stratégique autour de 5 priorités identifiées avec les partenaires du programme et à partir des besoins du territoire :

- ❖ le renforcement et la pérennisation de l'ingénierie de projets dans les territoires, ainsi que la reconnaissance des compétences et de leur complémentarité sont la 1^{ère} étape de cette stratégie,
- ❖ le renforcement de l'offre d'accueil, des talents et des compétences, pour une attractivité durable et équilibrée des territoires : reconversion des friches bâties et non bâties, revitalisation des centres de service de proximité (centres bourgs/villes), développement culturel, développement des loisirs, tourisme durable, accueil des professionnels de santé, appui au développement de l'économie et de l'emploi, etc) ;
- ❖ la promotion des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions, de nouveaux modèles économiques et de gestion durable des ressources,
- ❖ la réduction des inégalités d'accès aux services sous toutes ses formes et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional (éducation, formation, culture, santé, logement, sport, loisirs, mobilité en milieu rural si celle-ci n'était pas couverte au titre de l'OS3...),
- ❖ l'adaptation du territoire aux besoins de la population dans toutes ses composantes, dans une logique d'inclusion sociale complètera cette stratégie.

Une attention particulière au maillage du territoire en services et réseaux, dans une logique de coopération et de participation citoyenne dans l'ensemble de ses composantes (urbain, rural, péri-urbain) et supra régional seront apportées afin d'assurer des réponses adaptées à la demande des populations. La stratégie qui sera proposée y veillera en tenant compte des problématiques spécifiques à la diversité des territoires et à leurs interactions au travers des actions thématiques conduites. A ce titre, des actions de coopération interterritoriale pourront être soutenues par exemple entre territoires voisins.

Ces enjeux convergent avec les objectifs identifiés dans les deux schémas régionaux SRDEII et SRADDET. Enfin, dans la feuille de route « Néoterra », des objectifs ambitieux sont fixés à l'horizon 2030 en matière de développement de mobilités « propres » pour tous, de la promotion d'un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux dérèglements climatiques, d'une préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces objectifs, en résonance avec le Pacte vert pour l'Europe, serviront de guide aux actions soutenues par les fonds européens 2021-2027 au bénéfice des territoires.

Enfin, la Nouvelle-Aquitaine est au cœur d'espaces de coopération favorisant les échanges et l'atteinte de ces objectifs. Elle partage avec les régions espagnoles frontalières non seulement ses enjeux de développement économique et de recherche et innovation, mais aussi ceux de mobilité et de lutte contre le changement climatique. De plus, sa longue façade littorale en fait un acteur important de la Stratégie Maritime Atlantique. Nombre de ses interventions actuelles ou futures sont en cohérence et concourent aux priorités de cette stratégie : économie bleue, compétences et métiers, énergies renouvelables et protection de l'environnement.

Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance

L'autorité de gestion se fixe un double objectif en matière de gouvernance et de mise en œuvre :

- ❖ Fluidifier la mise en œuvre des fonds européens et revaloriser l'image de l'Europe,
- ❖ Mettre en place une gouvernance efficace et partagée.

Malgré l'effet levier reconnu des fonds européens, la génération des programmes 2014-2020 a mis en avant :

- ❖ un alourdissement de la complexité réglementaire et de la charge administrative tant du fait des dispositions européennes que nationales,
- ❖ une application des règles liées aux marchés publics par les bénéficiaires inégale du fait d'une absence de contrôle au niveau de l'Etat-membre qui engendre une insécurité des financements,
- ❖ une tendance à la sécurisation excessive avec un impact sur certains types de projets ou de porteurs,
- ❖ une dégradation de l'image de l'Europe et de ses financements et le développement d'un sentiment d'éloignement de certains porteurs de projets dans l'accès aux aides.

L'enjeu pour la génération 2021-2027 est double : simplifier pour le porteur et pour le gestionnaire, tout en sécurisant l'intervention des fonds européens et leur mobilisation régulière. A cette fin, l'Autorité de gestion développera :

- ❖ une animation auprès des acteurs traitant à la fois les opportunités de cofinancement et une acculturation au montage de dossiers. Cette animation sera, au-delà des réunions de lancement ou d'information territoriales, développée tout au long du programme pour faciliter sa mise en œuvre et accompagner les acteurs de terrain.
- ❖ une professionnalisation en continu de ses services tout au long du programme,
- ❖ des outils à disposition des porteurs de projets leur donnant l'information nécessaire et les clefs de compréhension (guide, notice, vidéos...),
- ❖ le rôle d'accompagnement des services instructeurs auprès des bénéficiaires.

Dans le cadre des mesures mises en place en matière de simplification, l'Autorité de gestion s'engage à :

- ❖ rendre lisible pour les partenaires les niveaux de responsabilité des différentes réglementations et limiter le plus possible les règles introduites au niveau régional,
- ❖ généraliser l'utilisation des options de coûts simplifiés,
- ❖ utiliser l'ensemble des dispositions réglementaires européennes portant simplification comme le recours à l'échantillonnage lors des contrôles par exemple,
- ❖ travailler avec les partenaires sur des pistes de rationalisation : montant plancher d'aide, limitation des cofinanceurs et simplification des assiettes éligibles, nature des critères de sélection ou public visé, optimiser les cofinancements, tout en veillant à la sélection de projets matures et à valeur ajoutée européenne, structurants et exemplaires, ou encore relevant de démarches intégrées et partenariales.

S'agissant de la mise en œuvre, l'autorité de gestion veillera à une implication en continu des partenaires tout au long du programme que ce soit en matière de sélection des opérations comme de suivi ; notamment dans la mise en œuvre de l'approche territoriale.

L'autorité de gestion proposera un dispositif opérationnel de mise en œuvre adapté aux caractéristiques et aux acteurs de la région.

La partie 6 du présent programme traitera plus spécifiquement la mobilisation des partenaires dans la construction et la mise en œuvre des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine.

Tableau 1 Justifications des objectifs spécifiques

Objectif stratégique	Objectif spécifique ou priorité spécifique*	Justification (synthèse)
<p style="text-align: center;">1/Une Europe plus intelligente, par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante</p>	<p>1.1. Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<p>Effectifs de chercheurs (public et privé) deux fois inférieur à la moyenne nationale (2%o vs. 4%o) et part d'enseignants-chercheurs internationaux inférieure à la moyenne nationale (6,8% vs 9,1%)</p> <p>R&D faible : 1.3% du PIB en 2016 contre 2,23% en France et 2.03% niveau UE ; 8^{ème} région sur 14 en France et 116^{ème} sur 238 UE en dépenses de R&D publiques ; 9^{ème} région française et 110^{ème} européenne pour les dépenses R&D des entreprises et pour les brevets déposés à l'office européen</p> <p>98^{ème} région innovante sur 238 (classement européen), loin derrière les régions leaders européennes</p> <p>Cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer les capacités de recherche, en particulier publique, - de rendre robuste l'écosystème de l'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs, - de développer la collaboration acteurs publics / acteurs privés, en renforçant la structuration des filières économiques régionales et la performance des structures de transfert. - de renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation, notamment collaborative <p>Ces actions contribueront à la croissance du potentiel de R&D.</p>
	<p>1.2. Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics</p>	<p>Une filière dynamique (1280 établissements pour 17 000 salariés), avec de fortes perspectives de croissance et une présence sur plusieurs secteurs mais sous-représentée dans la région. En France, une transformation numérique des entreprises en deçà de la moyenne européenne, en termes d'outils et d'usages. La France occupait en 2018 la 13^{ème} place du classement DESI concernant les services publics numériques. Malgré une dématérialisation en cours de l'ensemble des démarches administratives, nécessité d'améliorer la qualité des services publics numériques.</p>

		<p>L'usage du numérique est disparate selon la taille des collectivités. Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, l'usage des services en ligne se situe sous la moyenne européenne : en 2017, taux de recours de la population à des services de santé en ligne de 12 % (moyenne européenne de 18%), 34% des médecins généralistes déclarent avoir eu recours aux prescriptions électroniques (50 % au niveau européen).</p> <p>Pour les établissements scolaires, problématique d'égalité d'accès en matière de connectivité aux infrastructures et disparités en termes d'équipement, de moyens et de ressources numériques.</p> <p>Volonté stratégique de maîtrise des infrastructures télécoms pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur & la recherche et la santé permettant des usages performants sécurisés.</p> <p>Un enjeu majeur d'inclusion numérique : 17 % de la population concernée par l'illettrisme numérique, disparités des capacités et compétences numériques, de l'équipement des ménages et des usages d'internet selon la situation socio-économique.</p> <p>37% des usagers considèrent que les démarches administratives se sont complexifiées.</p> <p>Des enjeux transverses de cyber-sécurité et de sobriété numérique qui doivent faire l'objet de politiques spécifiques nouvelles. 47 % des PME de moins de 50 salariés et 63% des PME de plus de 50 salariés touchées par des cyberattaques en 2017, pour un coût moyen de 97 717 € (2018). Pour les pouvoirs publics, un enjeu de protection des données des citoyens. 70% d'augmentation de la part du numérique entre 2013 et 2020 et une explosion du trafic de données (+ 25% par an dans les réseaux et + 35% par an dans les datacenters) ont conduit à une augmentation de l'empreinte énergétique directe du numérique de plus de 9% par an.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux de développement des capacités numérique des entreprises, des établissements d'enseignement ; scolaire, universitaire et de recherche, et, équilibré des services à destination des citoyens tout en veillant à une équité territoriale et sociale ainsi qu'à une sécurisation de la donnée et de sobriété numérique.</p>
	<p>1.3. Renforcer la croissance et la compétitivité des PME</p>	<p>177Mrds PIB soit 7.5% du PIB - 3^{ème} économie de France</p>

		<p>Position médiane de la Nouvelle-Aquitaine en termes d'indice de compétitivité : 0,12 pour l'Aquitaine, -0,99 pour le Limousin et -0,12 pour le Poitou-Charentes</p> <p>L'économie présente plus de 1,5M d'emplois en 2016 (spécialisations tertiaires : tourisme, assurances et mutuelles, médico-social); et l'industrie plus de 280 000 emplois dont près de la moitié dans l'agroalimentaire, la filière bois-papier, la métallurgie et les matériels de transport. +12% d'entreprises entre 2010 et 2015 pour l'industrie contre 9% au niveau national. Enfin, 1^{ère} région agricole avec 120 000 emplois et 5% de l'emploi régional.</p> <p>Un fort dynamisme du tissu entrepreneurial régional identifié : taux de création de 15.4% la plaçant au 6^{ème} rang national : 67 000 entreprises créées en 2019 (dont 38% de microentreprises) surtout dans les services marchands aux entreprises, puis le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, et, dans les services marchands aux particuliers, mais seulement 1/3 créées par des femmes.</p> <p>Et ce avec un taux de survie à 3 ans de 75.9% proche du niveau national.</p> <p>Ce tissu entrepreneurial composé de petites entreprises maille le territoire ; tissu plus petit que la moyenne nationale : 2/3 des salariés employés dans un établissement < 100 salariés, contre 60 % en France métropolitaine. L'économie de proximité rassemble 50 % des entreprises et 42 % des emplois salariés, l'artisanat maille le territoire de manière plus dense que nationalement : 193 entreprises/10 000 habitants (France : 176), et enfin l'ESS est bien implantée (plus de 220 000 salariés). Entre 1000 et 1300 start-up ont été recensées également.</p> <p>De plus, un vieillissement important et croissant des dirigeants : 17% de plus de 60 ans en 2015, contre 12,7% en 2010 et 19,6% en 2018 est constaté.</p> <p>Enfin, les entreprises néo-aquitaines présentent un niveau d'internationalisation encore faible et concentré : 4,5% d'entreprises exportatrices (6,6% France) en 2015 et 74% des exportations concentrées dans 6 secteurs d'activité (66% en France)</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux d'assurer sa bonne place dans l'économie française tout en répondant aux défis européens et mondiaux, en favorisant leur capacité d'innovation et d'internationalisation, et cela dans un souci d'aménagement durable et équilibré du territoire régional.</p>
--	--	---

	<p>1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise</p>	<p>6^{ème} région française en nombre d'étudiants</p> <p>Déficit de poursuite d'études supérieures des jeunes : 74,2% des bacheliers poursuivent des études contre 79,4% en moyenne nationale (fortes disparités territoriales selon les académies : les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier), particulièrement prégnant pour les élèves ingénieurs : 4,3% contre 6.2% au niveau national en 2018-2019 (part des élèves ingénieurs dans les effectifs étudiants).</p> <p>Positionnement de la région en-deçà de la moyenne nationale pour les diplômés de l'enseignement supérieur : 41.1% des néo-aquitains âgés de 30 à 34 ans en 2016, contre 43.9% pour la moyenne nationale.</p> <p>Forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise qui concentre à l'échelle de la région 47,5% des effectifs étudiants et environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs.</p> <p>6^{ème} rang national pour la création d'entreprises avec cependant des faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - seulement 1/3 créées par des femmes, - des dirigeants âgés : 17% ont plus de 60 ans. <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inciter et de faciliter la poursuite d'études supérieures, notamment dans les filières scientifiques, - d'accompagner le développement des compétences pour les besoins des territoires par l'usage du numérique ou par le soutien de nouvelles offres de formation notamment en ingénierie, - d'inciter les jeunes, et notamment les femmes, à choisir l'entrepreneuriat. <p>Cet objectif sera aussi mobilisé pour diffuser la connaissance des sciences et des techniques et permettre la compréhension des enjeux de l'innovation.</p>
<p>2/Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des</p>	<p>2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique</p>	<p>Depuis 2010, la consommation régionale d'énergie finale à climat réel a diminué de 5,7 %. Corrigée des variations climatiques, la consommation régionale d'énergie finale a diminué de 0,6 %. L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et feuille de route Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation.</p> <p>Les secteurs des transports et du résidentiel représentent, à eux deux, près de deux tiers de la consommation régionale</p>

<p>investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques</p>		<p>d'énergie finale. L'importance des deux premiers secteurs en région s'explique par le caractère rural du territoire régional. Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement de consommation énergétique du mode routier, qui écrase tous les autres modes. Le poids du secteur résidentiel se justifie par les caractéristiques du parc de logements, à savoir en majorité des maisons individuelles relativement anciennes.</p> <p>La baisse de consommation du secteur industriel est essentiellement due la désindustrialisation de la France. Aussi la relocalisation d'une partie de l'industrie nécessitera une transformation des modes de production en éradiquant l'utilisation des énergies les plus émettrices de gaz à effet de serre.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux de réduction d'émissions tant régionaux (50% de gains énergétiques d'ici 2050) que nationaux et européens (-40 % d'émissions par rapport aux niveaux de 1990, à l'horizon 2030.</p>
	<p>2.2. Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables</p>	<p>La production normalisée d'énergie renouvelable couvre 24,6 % des consommations régionales d'énergie finale en 2018, à comparer à une moyenne nationale de 16,5 %, ainsi qu'aux objectifs de 23 % en 2020 et 33 % en 2030 (Loi énergie-climat), ou encore à l'objectif fixé dans la feuille de route Néo-Terra et dans le SRADDET à horizon 2030 (45 %).</p> <p>La production énergétique régionale d'origine renouvelable est majoritairement destinée à des usages thermiques (83,7 % en 2005 et 66,7 % en 2018). La production d'électricité d'origine renouvelable poursuit sa progression, mais elle est aujourd'hui freinée par la disponibilité du foncier, la complexité administrative de montage des projets et localement par des difficultés d'acceptabilité des projets. Enfin, depuis quelques années, on assiste à la mise en service d'installation de méthanisation dont le biométhane produit est injecté dans les réseaux de gaz ; si la production de cette filière ne s'élève qu'à quelques dizaines de GWh en 2018, la mise en service attendue de ce type d'installations fera sensiblement augmenter la part du biométhane injecté dans le mix renouvelable régional. Enfin la Région possède un fort potentiel (hors contraintes technico-économiques) de développement de la gazéification, de la pyrogazéification et du houlomoteur.</p> <p>La diversification du mix énergétique est indispensable à l'atteinte des objectifs de production à 2030.</p>

	<p>2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes</p>	<p>973km de linéaire côtier avec un changement climatique qui augmente l'aléa naturel en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière (1 à 3m/an pour la côté sableuse et 20 cm/an pour la côte rocheuse en ex-Aquitaine), de submersion marine (élévation actuelle du niveau mer : environ 3mm/an -estimation basse -RCP 2.6 GIEC-entre + 0,3 m et + 1,5 m horizon 2100) ou encore d'inondation (16 TRI (territoires à risque important) de type aléa fluvial définis par la Directive Inondation répartis sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne).</p> <p>A cela s'ajoute une pollution des masses d'eau côtières du fait d'une fragilisation par les activités littorales (préoccupation grandissante sur l'accumulation de micropolluants dans les eaux côtières, dégradation difficile de molécules importantes en quantité et en variété comme les parfums, écrans solaires) ; l'état écologique autour des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...) s'est dégradé (manque de connaissance des polluants émergents et de leur impact sur la biodiversité).</p> <p>1^{ère} région boisée de France avec un rôle de stockage de carbone, de limitation de l'effet de serre et de réservoir de biodiversité mais espace fragmenté et soumis à de multiples risques climatiques et sanitaires : incendie (1390 communes concernées en 2016), tempête ...</p> <p>2 massifs montagneux où pour les Pyrénées, un constat de diminution des hauteurs et durée d'enneigement mais également pour les deux, une fragmentation des vallées (tissu urbain, transport, évolution des activités)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adaptation et la résilience, la mobilisation de cet objectif permettront de répondre de manière stratégique et planifiée à ces enjeux de protection des populations face aux risques côtiers, aux inondations etc, par des actions de réduction et de compensation des risques climatiques sur le bâti, l'espace public, les infrastructures de transport, les espaces naturels, agricoles et forestiers, ... • Il permet d'agir pour protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales. • Cet objectif doit aussi permettre de réduire l'exposition des populations et accompagner les secteurs économiques les plus vulnérables comme le tourisme blanc en montagne ; de
	<p>2.5. Promouvoir la gestion durable de l'eau</p>	<p>La qualité des eaux et des milieux aquatiques s'est détériorée : 54% des masses d'eau de surface et 29% des masses d'eau souterraines en état moyen ou mauvais (2015) ; 45% du territoire classé en zones vulnérables aux nitrates et 36% en risques pesticide.</p>

		<p>75% du territoire néo-aquitain est en insuffisance chronique de ressource en eau (1,2Mrds€ de m3 prélevés chaque année), fragilisée par les effets du changement climatique : modification importante des régimes pluviométriques qui va accroître dans les prochaines années le déficit des bilans hydriques et hydrologiques.</p> <p>L'état écologique des masses d'eau s'est dégradé en raison de pressions diverses et notamment des altérations hydro-morphologiques (évaporation croissante, évapotranspiration), des pollutions, de la fragmentation des cours d'eau...et d'une augmentation des problématiques liées aux molécules émergentes (perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques...). Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : des prélèvements importants sont réalisés, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme...) sont dépendantes à la ressource en eau en qualité et en quantité.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux de préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et d'atteindre son objectif de 100% de ressource hydrique et milieu aquatiques en bon état d'ici 2027.</p>
	<p>2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire</p>	<p>La Nouvelle-Aquitaine est fortement consommatrice de matières (consommation supérieure de 23% à la moyenne nationale). La performance d'utilisation des ressources et la productivité matière de l'économie étant relativement faibles, il en résulte un fort impact sur l'environnement. L'utilisation de matières et la consommation de biens engendrent des émissions vers la nature, qui s'élèvent à plus de 49 millions de tonnes soit plus de 8 t/hab en Nouvelle-Aquitaine en 2017.</p> <p>L'état des lieux a révélé de nettes améliorations depuis 2010, mais de grandes marges de progression demeurent :</p> <p><u>Sur les déchets ménagers et assimilés :</u></p> <p>La production régionale de déchets ménagers et assimilés en 2018 s'est établie à 675 kg/hab/an (contre 568 kg/hab/an au niveau national).</p> <p>Le taux de couverture de la population par une tarification incitative est de moins de 5% de la population régionale en 2018. Or, l'objectif national LTECV de 15 millions d'habitants couverts par une tarification incitative à horizon 2020 en France, représente plus de 22% de la population.</p>

		<p>Concernant les actions de généralisation du tri à la source des bios déchets organisés par les EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 programmes de collecte en 2018 ont été mis en place pour seulement 38 000 tonnes collectées séparément (1% des DMA collectés). • 82% des EPCI ont développé le compostage individuel mais parfois avec des faibles taux d'équipement : 1/3 des programmes à un taux d'équipement des maisons individuelles inférieur à 10% et quasiment 1/3 de plus inférieur à 20% <p><u>Sur le stockage des déchets non dangereux non inertes :</u> L'objectif LTECV repris dans le PRPGD est de -30% en 2020 par rapport à 2010 et -50% en 2025 par rapport à 2010 or, l'évolution 2018-2010 est à la hausse avec +1%</p> <p><u>Sur le bois B :</u> En 2016, le gisement de déchets de bois de classe B est estimé à environ 345 000 tonnes en Nouvelle-Aquitaine. Le principal exutoire pour ce flux est la valorisation matière dans l'industrie de fabrication de panneaux de process (panneaux de particules). En Nouvelle-Aquitaine, un seul acteur basé dans les Landes est concerné. La présence d'adjuvants dans ce flux ne permet pas, à ce jour, une valorisation énergétique dans des installations non équipées de dispositif de traitement des fumées. Un seul fabricant de chaux basé en Dordogne est en capacité d'alimenter son four en co-incinération avec des déchets de bois de classes A et B.</p> <p><u>Sur les Combustibles Solides de Récupération :</u> Seulement 3 établissements consommateurs en région avec une consommation de 31500 tonnes de CSR en 2018 (10% de la consommation nationale).</p> <p>La marge de progression en matière de recyclage et de réemploi est donc importante. Le développement d'une économie plus sobre et plus circulaire (en agissant sur l'offre des acteurs économique, la demande et les comportements des consommateurs, et gestion des déchets) est à la fois un levier de créations d'emplois (42 000 à 56 000 emplois estimés dont 13 000 dans le secteur du recyclage et des déchets, et plus de 146 structures de l'ESS en lien avec l'économie circulaire), d'indépendance du territoire en limitant les importations de matières premières de plus en plus rares et coûteuses pour les entreprises et de réduction des externalités négatives sur l'environnement tant au plan local (pollution de l'eau,</p>
--	--	--

		<p>de l'air, des sols) qu'au niveau global (émission de GES, surexploitation de ressources dans des pays tiers).</p> <p>Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés était en effet en 2014 de 39 %, un taux très inférieur à celui de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %). Le reste, composé pour moitié de déchets organiques, est donc incinéré ou mis en décharge ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique.</p> <p>Sur le plastique les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux et d'être un territoire tendant vers le « Zéro déchet » d'ici 2030.</p>
	<p>2.7. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution</p>	<p>La biodiversité est menacée par des pressions anthropiques ; alors qu'elle est facteur de régulation du climat, elle est elle-même menacée par le changement climatique : fragmentation et destruction des habitats (consommation d'espaces, +12% de surfaces artificialisées entre 2006-2015), surexploitation des ressources naturelles, pollutions des milieux et dissémination d'espèces exotiques envahissantes. Entre 2006 et 2015, près de 40 500 hectares ont été artificialisés ; la Nouvelle-Aquitaine est devenue la 1ère région consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers</p> <p>6 socio-écosystèmes majeurs en Nouvelle-Aquitaine : plaines agricoles, espaces viticoles, forêts, espaces pâturés extensifs et bocage, milieux aquatiques continentaux-marins-côtiers et territoires urbains et artificialisés ; 6 espaces dont 2 dominants en superficie : la plaine agricole et la forêt. La Garonne seul grand fleuve d'Europe de l'Ouest qui abrite l'ensemble des espèces de migrateurs.</p> <p>Disparition alarmante d'espèces : -80% des perdrix en 20 ans, -36% des alouettes des champs et estimation à -95% de microfaunes d'ici 2030.</p> <p>Les conséquences de l'inaction ont été mesurées par un collectif de chercheurs à l'initiative de la Région en 2018, et elles conduisent à : une température moyenne en hausse d'environ 2° d'ici 2050, 2 fois plus de périodes de canicules, 1m/an depuis 70 ans de relèvement du niveau de la mer, -95% d'ici 2030 de la microfaune, et -50% d'ici 2028 de population d'oiseaux</p> <p>Les milieux urbains concentrent les deux tiers de la population régionale. Cette population urbaine augmente de 0,7% par an depuis 1982, ce qui se traduit par une augmentation des surfaces artificielles notamment au niveau des grandes aires urbaines. Cette augmentation de</p>

		<p>l'urbanisation, en surface ou en intensité, a des effets négatifs sur la biodiversité, y compris pour les espèces les mieux adaptées, voire inféodées aux espaces urbanisés. Au cœur de ces territoires urbains se trouvent également des espaces naturels apportant nombre de bienfaits (santé, biodiversité, régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux, valorisation du bâti, tourisme et attractivité).</p> <p>Il est à noter le lien d'interdépendance entre les territoires ruraux-périurbains-urbain via les services écosystémiques rendus par la nature et supportés essentiellement par les territoires ruraux : production de biomasse alimentaire et non alimentaire, régulation hydrique, stockage de carbone... Ces services étant pour tout ou partie mobilisés par les population et territoires urbains.</p> <p>Outre la pollution des eaux évoquée dans le 2.5 ci-dessus, la biodiversité est affectée par de multiples sources de pollutions : pollutions des sols, de l'air, pollutions sonores et lumineuses, particulièrement marquées dans et à proximité des centres urbains et des infrastructures (industrie, transport...).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre à ces enjeux d'arrêt d'érosion du vivant, de préservation des espaces naturels et de reconquête de la biodiversité afin d'atteindre zéro destruction nette de zones humides, avoir 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité et un doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires.</p>
<p>3/Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC</p>	<p>3.3. Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière</p>	<p>En termes de mobilité, le mode routier est prépondérant et en constante augmentation dans la région tant pour les déplacements du quotidien que pour les marchandises. En conséquence, les transports sont les 1ers consommateurs d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine et les 1ers émetteurs de GES.</p> <p>Les efforts déjà réalisés en faveur d'une mobilité durable et soutenable ne suffisent pas pour renverser les tendances actuelles de fond.</p> <p>La Région, au cœur du Corridor Atlantique doit donc impérativement améliorer, rénover et verdir son réseau de transport de passagers et de marchandises ; amplifier ses actions en faveur d'une mobilité propre et durable et développer massivement le report modal.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique au bénéfice de nos entreprises et des citoyens est donc indispensable à la Nouvelle-Aquitaine si elle veut atteindre ses objectifs de</p>

		<p>réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution de l'air et ses impacts sur la santé humaine, et s'inscrire ainsi pleinement dans les objectifs du Pacte Vert.</p>
	<p>3.4. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable</p>	<p>Les rocade des aires urbaines sont saturées par les poids lourds en Nouvelle-Aquitaine, pouvant atteindre une augmentation, sur les 20 dernières années, jusqu'à 75% de leur trafic (dans le cas de Bordeaux, 3^{ème} ville la plus congestionnée de France). Par ailleurs, on recense une augmentation des déplacements individuels par voiture de l'ordre de 40%, par rapport à 2010.</p> <p>Dans ce contexte, il est indispensable de repenser complètement la mobilité urbaine des marchandises en mobilisant davantage le transport ferroviaire et maritime et encourager des usages plus propres pour permettre le développement d'une mobilité urbaine durable des personnes, et en dynamisant les modes actifs.</p> <p>La mobilité douce notamment pour le dernier km, est à soutenir par le développement de modes alternatifs et partagés (vélos cargo, barges fluviales, petit camion électrique, plate-forme logistique de regroupement,...).</p> <p>Il faut, en outre, penser une offre de transport répondant aux enjeux des territoires très diversifiés.</p> <p>La mobilisation de cet objectif est primordiale à la Nouvelle-Aquitaine, afin de réduire la part du mode routier permettant ainsi de diminuer efficacement et durablement les émissions de GES et la pollution de l'air en zone urbaine.</p>
<p>4/Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4.1 FSE- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;</p>	<p>Suite à la crise sanitaire COVID-19, sur le seul mois d'avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 4 % par rapport au mois précédent, comme au niveau national. L'âge (jeune) et le niveau de qualification (bas) constituent un facteur discriminant face au chômage et son halo. 15% des chômeurs et la moitié des personnes appartenant au halo du chômage ne sont pas inscrites à Pôle Emploi. . Le taux d'emploi des 20-64 ans et plus encore celui des seniors, demeure inférieur aux moyennes nationales et européennes (63,9% en 2016 contre 64,7% et 67,7% respectivement).</p> <p>Les créations d'entreprises sont en baisse : 16 154 créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2020 tous statuts confondus, soit une baisse de 9 % par rapport au trimestre précédent (- 11 % au niveau national) et de 2 % sur un an.</p> <p>Le vieillissement des chefs d'entreprise est plus avancé qu'au niveau national. En 2016, 93 400 chefs d'entreprises individuelles sont âgés d'au moins 50 ans, soit 45% de</p>

		<p>l'ensemble des entrepreneurs pour 43% en France métropolitaine. De même qu'avec 64 000 salariés de plus de 50 ans, c'est plus de 30% des effectifs de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine qui devraient cesser leur activité d'ici 2025.</p> <p>En 2014, les demandeurs d'emploi représentaient 27% des créateurs d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. Le profil des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise auprès de Pôle emploi se démarque de celui de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi : moins féminisé, moins jeune et plus qualifié. Les secteurs du commerce, des services aux entreprises et de la construction englobent la moitié des entreprises créées par les demandeurs d'emploi. En agriculture, les cessations d'activité augmentant de façon significative depuis 2014, c'est plus de 3 500 départs par an qui sont programmés dans les 5 années à venir contre 2 500 par an ces dernières années. Dans ce contexte, chaque année environ 2000 candidats s'installent en agriculture en Nouvelle-Aquitaine, soit 1,2 installations pour 2 départs. Ce ratio, installation sur cessation, ou taux de remplacement, diminue depuis quatre ans face à l'augmentation des cessations et en parallèle la diminution des installations.</p> <p>L'ESS emploie, en 2015, 223 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine, soit 12% des salariés de la région ; il a mieux résisté à la crise (+20% d'emplois entre 2005 et 2015).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de répondre aux enjeux : de soutien et sécurisation de l'insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie, de soutien au maintien des activités des entreprises et à la création d'activité y compris dans le secteur de l'ESS (qui permet la création d'emplois non délocalisables important pour l'économie régionale) et l'accompagnement à la reprise/transmission d'entreprises.</p>
	<p>4.4. FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de</p>	<p>L'offre de formation est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural qui influence les parcours des jeunes. Des difficultés en termes de mobilité sont constatées : 46 % des 18-24ans déclarent avoir renoncés à une formation ou à un emploi. Comme déjà indiqué, le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible dans la région qu'en moyenne nationale : 74% des bacheliers néo-aquitains poursuivent</p>

	<p>compétences clés dont les compétences numériques;</p>	<p>des études supérieures, contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi et représente plus de 100 000 jeunes dans la région. 30% des effectifs lycéens néo-aquitains s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014). L'apprentissage est plus ou moins développé selon les territoires : moins présent en Haute-Vienne et en Gironde (taux d'apprentissage inférieur à 4,5%), il est plus développé dans les Deux-Sèvres et en Dordogne (supérieur à 6,5%). Un besoin croissant dans le domaine du sanitaire et social avec des enjeux multiples liés aux mutations sociales, économiques et démographiques est identifié.</p> <p>Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne).</p> <p>Le nombre d'offres d'emplois en mars et avril 2020 enregistre une chute inédite en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national de - 50 % sur un an en mars et de - 75 % sur un an en avril. La répartition de l'emploi n'est pas homogène sur le territoire. Les cinq principales zones d'emploi de la Région (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau et Bayonne) concentrent en 2017 près de la moitié (49,1%) de l'emploi régional. Certains territoires et certains secteurs d'activité font face à une accentuation des difficultés de recrutement. 52% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs néo-aquitains en 2019 (+2,7 points sur 1an) contre 50% nationalement. Les plus fortes difficultés sont ressenties dans la construction (73% des intentions d'embauche jugées difficiles) et dans les métiers tels que les aides à domicile, conducteurs routiers, cuisiniers. Les bassins du nord-ouest des Deux-Sèvres, de Creuse, de Libourne et de Mont de Marsan sont ceux où les employeurs expriment le plus de difficultés à recruter.</p> <p>Trois grands types de difficultés sont évoqués par les recruteurs : la pénurie des candidats, l'inadéquation du profil des candidats (manque d'expérience, de diplôme, de motivation) et la nature du poste proposé (distance, horaire, pénibilité...).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de favoriser et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie et de renforcer le lien</p>
--	--	--

		Emploi/Formation pour répondre aux besoins de développement des territoires.
	4.5. FSE Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;	<p>L'offre de formation est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural qui influence les parcours des jeunes. Comme déjà indiqué, le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible dans la région qu'en moyenne nationale : 74% des bacheliers néo-aquitains poursuivent des études supérieures, contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi et représente plus de 100 000 jeunes dans la région. 30% des effectifs lycéens néo-aquitains s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014). Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne)</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de favoriser l'orientation des publics et l'évolution professionnelle.</p>
	4.1. FEDER Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;	<p>L'offre de formation est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural qui influence les parcours des jeunes.</p> <p>Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne)</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de favoriser et sécuriser l'insertion professionnelle tout au long de la vie en accompagnant la transformation notamment numérique de l'appareil de formation.</p>
5/ Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et	5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et	<p>L'armature urbaine est relativement équilibrée sur le territoire : près de 27 intercommunalités, des villes et bourgs qui maillent le territoire. Cependant cette armature demeure fragilisée par des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes et une attractivité des communes périphériques au détriment</p>

<p>intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales</p>	<p>de la sécurité dans les zones urbaines;</p>	<p>des villes-centres touchées par la dévitalisation commerciale</p> <p>Ex : importance de la vacance commerciale >15% à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot, des villes-centres. Ceci est observé aussi dans les communes rurales.</p> <p>200 000 personnes vivaient dans les quartiers prioritaires de la région en 2015, soit 3,4% de la population régionale, leur revenu annuel médian est inférieur de 7000 euros en moyenne à celui de la population des unités urbaines englobant les quartiers QPV. Le taux d'emploi précaire des quartiers prioritaires de la région est largement supérieur à celui des QPV de France métropolitaine (26% contre 21%). 1/3 de logements sociaux s'y trouvent ; moins de présence d'équipements également (seule la moitié des QPV néo-aquitains possède en 2015 au moins deux équipements de loisirs et de commerce). Des difficultés en termes de mobilité sont constatées : 46% des 18-24ans déclarent avoir renoncé à une formation ou à un emploi.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de réduire les inégalités socio-économiques entre les territoires urbains du territoire tout en veillant à leur transition écologique et énergétique.</p>
	<p>5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.</p>	<p>Le territoire régional est marqué par un caractère rural avec une densité moyenne de 71 hab. /km² (contre 118 en France) : 54 % de la population vit dans une commune peu dense ou très peu dense (contre 35 % en France).</p> <p>Cette situation est corrélée en Nouvelle-Aquitaine à un accès aux services inégal. Satisfaisant globalement (8ième région pour le temps d'accès médian aux services, moyenne de 19 min en voiture) il est en revanche, limité pour le numérique et très hétérogène pour les soins, l'offre étant très liée à la densité des territoires. Par exemple, la densité de médecins spécialistes est inférieure à la moyenne nationale dans tous les départements de la région (excepté pour les départements de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques) : 156 spécialistes pour 100 000 habitants contre 170 au niveau national.</p> <p>Deux espaces spécifiques : la montagne (avec 2 massifs montagneux) et le littoral (avec 973km de côtes).</p> <p>Le littoral atlantique présente une grande diversité de milieux (estuaires, plages, dunes et forêts dunaires, plans d'eau douce, falaises maritimes, vasières, prés-salés, marais...) soumis à des fragilisations croissantes (fortes pressions en termes d'urbanisation, de consommation</p>

		<p>d'espace et de fréquentation touristique, effets de l'érosion du trait de côte, submersion marine...). Des espaces de haute et de moyenne montagne avec les Pyrénées au sud et la montagne Limousine à l'est, composées de 448 communes relevant de la loi Montagne complètent le visage du territoire régional. Ces espaces subissent une baisse de population depuis 1990, intensifiée sur la période 1999-2014 ainsi que des pressions anthropiques et climatiques : fragmentation de certaines vallées concentrant le tissu urbain et les infrastructures de transport, détérioration de la faune et de la flore, évolution des activités...</p> <p>La région présente un faible taux de logements sociaux (11% contre 17% au niveau national) avec une déqualification du parc de logements dans les villes moyennes ou encore ancien et dégradé en zones rurales, une forte tension des marchés fonciers et immobiliers dans les bassins de vie attractif, et une surreprésentation des résidences secondaires</p> <p>Enfin, en termes d'emploi, depuis la crise, on assiste à un creusement des écarts : une frange littorale plus dynamique, 24% de la population et 22% de l'emploi dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique à destination de l'ensemble des territoires régionaux permettra de réduire les inégalités socio-économiques entre eux en renforçant leur attractivité, leurs talents et des expertises, en réduisant les inégalités d'accès aux services et à l'emploi, en promouvant de meilleures dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, touristiques, climatiques, ...) et de gestion raisonnée des ressources; et en adaptant des équipements, permettant notamment aux populations de bien vieillir, et en assurant leurs accès au plus grand nombre (publics empêchés, jeunes et moins jeunes, etc.).</p>
--	--	--

Tableau 1 T: Structure du programme

Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).

1.1 Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique pour un environnement protégé et sain (FEDER)

2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
2.2. Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables
2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
2.5. Promouvoir la gestion durable de l'eau
2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire
2.7. Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution

Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui poursuit la construction d'un réseau de mobilité propre et de territoires connectés (FEDER)

3.3. Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
3.4. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+/FEDER)

4.1 FSE- Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale;

4.4. FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques;

4.5. FSE Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous;

4.1. FEDER

Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;

Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;

5.2. Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.